

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS****DELIBERATIONS****DU****CONSEIL MUNICIPAL DU****16 Décembre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre,

Le 16 décembre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

OBJET : Suppression de divers postes, à temps complet, à compter du 1er janvier 2025

PRESENTS :

Monsieur MAUGER ; Madame BRETON ; Monsieur HAUTDEBOURG ; Monsieur BRUVIER ; Madame CORFMAT ; Monsieur TERRIER ; Monsieur BARRIER ; Monsieur CORTÈS ; Madame BÉRAULT ; Monsieur ESTAGER ; Madame PLESSIER ; Monsieur LAMAAIZI ; Madame CROS ; Madame COLOMBA ; Monsieur DERUEM ; Monsieur MEUCCI ; Monsieur LTEIF ; Madame AFFDAL-PUTFIN ; Madame FERRER ;

POUVOIRS :

Madame POULENARD ; pouvoir à Monsieur DERUEM,
 Madame SEBIH, pouvoir à Madame CORFMAT,
 Madame LACROIX, pouvoir à Monsieur MAUGER,
 Monsieur NÉRIN ; pouvoir à Monsieur HAUTDEBOURG,
 Madame Céline LENOIR ; pouvoir à Madame PLESSIER,
 Madame MOREL ; pouvoir à Monsieur TERRIER,
 Madame CORFMAT départ 20h, pouvoir à Madame AFDAL-PUTFIN (annulation du pouvoir de Madame SEBIH)
 Madame COLOMBA départ pour 20H13 ; pouvoir à Monsieur LAMAAIZI,
 Monsieur KANOUTE ; pouvoir à Madame BRETON,

ABSENTS :

Monsieur OULD AHMED TALEB ;
 Monsieur VERCOUTRE ;
 Madame SEBIH, (pouvoir annulé au départ de Madame CORFMAT) ;

Considérant la nécessité d'épurer le tableau des effectifs contenant des postes qui ne seront pas pourvus. Il est nécessaire de les supprimer.

Considérant que, suite à des mutations et départs à la retraite, les postes à temps complet suivants ne sont plus pourvus

- Trois postes de Rédacteur Principal de 1ère classe,
- Un poste d'Adjoint d'animation

Considérant que dans le cadre des lignes directrices de gestion, délibération N° 19/2024 du 24 juin 2024, avait procédé à l'ouverture de poste afin de favoriser les avancements de grade.,

Considérant que ces avancements ont été réalisés et qu'il convient de fermer les postes occupés avant avancement,

Considérant que dans cette même délibération, le Conseil municipal avait ouvert des postes en vue des dépôts de dossier de Promotion interne,

Considérant les résultats de promotions interne 2024, qu'aucun dossier n'a été retenu par le Centre de Gestion de l'Oise et que par conséquent les postes n'ont pas été pourvus,

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

DELIBERE

Article 1 : supprimer les postes ci-dessous à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2025 soit 13 postes :

Grade	Catégorie	Nombre de Poste	Durée Hebdomadaire
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	B	3	Temps Complet
Adjoint d'animation	C	1	Temps Complet
Assistant de Conservation du Patrimoine	B	1	Temps Complet
Adjoint Technique	C	7	Temps Complet
Technicien	B	1	Temps Complet

Article 4 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipale de la Ville de Saint-Just-en-Chaussée, pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de membres présents ou

Représentés : 25

Nombre de membres absents : 3

Vote pour : 25

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Voté à l'unanimité

Date de convocation : 09/12/2024

Date de l'affichage : 23/12/2024

DELIB 41/24

Le secrétaire de séance

Henri Jean ESTAGER



Le Maire,

